

Entretien avec Louis Couturier, président honoraire de la LP 91

Louis Couturier a présidé la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée pendant plus de 20 ans et est administrateur de l'IRELP, l'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée pour lequel il a rédigé plusieurs ouvrages :

- *« Les femmes et la Libre Pensée, la Libre Pensée et les femmes » 2015*
- *« Les Libres Penseurs et leurs Internationales » 2018*
- *« Libre Penseurs et Libres Penseuses dans l'ancien département de Seine-et-Oise (1843-1983) » 2023*

Louis Couturier : J'ai écrit ces ouvrages car je considère qu'il est utile de se pencher sur notre passé pour comprendre le présent et pour éclairer l'avenir, à l'intention de celles et de ceux qui cherchent à rejoindre notre combat pour un monde débarrassé de la guerre, de l'exploitation et de l'oppression, des dogmes et des superstitions, un monde libre et émancipateur pour les femmes : en résumé, pour les « chercheurs de vérité ».

Question : *Faut-il prendre ces derniers propos comme un « programme » de la Libre Pensée à proposer à ces « chercheurs de vérité » ?*

Louis Couturier : La Libre Pensée n'a pas et n'a jamais eu de programme. La LP n'est pas un syndicat, un parti, une association rationaliste, athée ou une loge maçonnique, ce qui n'interdit pas aux syndicalistes, aux adhérents de partis, aux rationalistes, aux athées, aux adhérents de la LDH ou de la Ligue de l'enseignement, aux francs-maçons... d'en être membres

et d'être actifs en son sein.

La Libre Pensée fonctionne comme une association, avec des statuts, des instances élues, des congrès, des structures fédérées, des groupes constitués, avec le fédéralisme comme moyen et la fédération comme but.

Son objectif est d'éclairer les militants de l'Émancipation humaine sur les questions qui se posent : la fin de vie, le droit à l'IVG, l'embrigadement et le bourrage de crâne de la jeunesse, la guerre, la paix, la doctrine sociale de l'Église, la loi Séparatisme, les lois de 1901 et de 1905, etc.

La déclaration de principe adoptée à Bruxelles en 1880 au 1^{er} congrès de la Fédération Internationale de la Libre Pensée est claire à ce sujet :

« La Libre Pensée se réclame de la Raison et de la Science. Elle n'est pas un parti. Elle est indépendante de tous les partis. Elle n'est pas une Église, elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes l'esprit de libre examen et de tolérance. Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'émancipation de la pensée. »

J'ajouterai qu'elle n'est pas une « secte » : on y adhère librement et on peut la quitter tout aussi librement. À la Libre Pensée, il n'y a ni gourous, ni dogmes comme dans les sectes chrétiennes.

Question : Dans certains médias, la Libre Pensée est représentée en boucle comme une organisation de « bouffeurs de curés », de « vieux laïcards », voire « d'islamo-gauchistes ». Qu'en dis-tu ?

Louis Couturier : Les xénophobes de droite comme de gauche, antimusulmans (surtout anti-arabes), se disant attachés à la Laïcité, ne ratent pas une occasion de tenir des propos hystériques à notre sujet.

N'en soyons pas dupes ; mieux vaut donc se référer à l'orientation pérenne du congrès de Rome en 1904 ou celui d'Oslo en 2011 lors de la fondation de l'AILP (Association Internationale de la Libre Pensée :

« La Libre Pensée est laïque, démocratique et sociale, c'est-à-dire qu'elle rejette, au nom de la dignité de la pensée humaine, ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du Capital en matière économique. La Libre Pensée est une association dans laquelle se trouvent des sensibilités diverses. Ce n'est ni une richesse, ni une tare. C'est un fait revendiqué depuis les origines. »

Il en est toujours ainsi dans notre Fédération départementale. Elle n'est ni cathophobe, ni judéophobe, ni islamophobe, ni « je-ne-sais-quoi-phobe » ! Elle n'est pas une organisation athée ou d'athées, même si elle compte beaucoup d'athées dans ses rangs et dans ses instances.

Par contre, il n'y a pas place pour les xénophobes, pour les soi-disant laïques anti-arabes, pour les va-t-en-guerre, pour ceux qui veulent embrigader la jeunesse, pour les antisémites, pour les anti-IVG, pour les partisans des lois anti laïques, pour les V.R.P. du teilhardisme et du concordisme...

Mais il y a la place dans nos rangs – pour toutes les personnes libres – pour aider au rassemblement de toutes les forces qui se réclament de la liberté de conscience, de la liberté de pensée et d'expression pour tous, pour œuvrer à la constitution d'une Confédération laïque des penseurs libres.

Pour en savoir plus :

- « Histoire de la Libre Pensée » IRELP, collectif, 2020
- « Une Histoire de la Libre Pensée » de Jean-Marc Schiappa, 2011

Grenoble, 1938 (ou Barrès contre Jaurès)

L'IRELP vous propose de prendre connaissance de ce "billet de blog", publié sur Mediapart par Jérôme Soldeville.

Une partie de la gauche issue du Front Populaire à partir de 1938 a retourné sa veste et a choisi d'entrer dans une spirale nationale et sécuritaire qui mènera la IIIe République à sa perte et fera le lit du régime de Vichy. À Grenoble, les dénominations des rues de cette période offrent encore un aperçu des discussions autour du thème de l'identité nationale.

On trouve aux archives municipales et métropolitaines de Grenoble trois délibérations portant sur le « *changement de dénominations de diverses voies* » ayant été votées entre novembre 1938 et mars 1941 par le Conseil Municipal. Le fait intéressant est qu'elles aient été présentées toutes trois par les élus qui les ont votées comme liées entre elles, même si la première d'entre elles a été votée avant le démarrage du deuxième conflit mondial. Le ver du nationalisme était-il donc déjà entré dans le fruit ? (Le maire de Grenoble, l'avocat Paul Cocat, radical élu en 1935 a été maintenu à son poste par Vichy).

Paul Cocat entame un virage notable dans les dénominations dans une ville en pleine expansion depuis 1925 sous l'égide du maire SFIO Paul Mistral, mais il est sous le feu des critiques des amis du grand maire disparu en 1932. Ainsi, le « *boulevard*

des fortifications » ne portera finalement pas le nom de l'édile socialiste formé par Jules Guesde et Jean Jaurès, mais celui toujours en vigueur aujourd'hui des *maréchaux Foch et Joffre*, dans un nouveau climat politique de compromission avec les idées rances de la droite extrême, dans lequel on pourra entendre un Daladier affirmer que *question migratoire et sécurité* du territoire ne font qu'un. *

[Continuer la lecture de cette contribution sur Mediapart](#)

Adhérer à l'IRELP

L'histoire de la République française ne serait pas ce qu'elle est sans la libre-pensée. Depuis le XIXe siècle, en effet, les libres-penseurs se trouvent au cœur des engagements, des combats républicains. Ainsi, ils ont joué un rôle décisif dans la préparation, l'élaboration et l'application de la loi de 1905, séparant les Eglises de l'Etat et établissant la laïcité dans notre pays. Aujourd'hui encore, la libre-pensée veille, de façon vigilante, à l'application de cette loi fondamentale ; elle constitue une organisation indispensable pour la qualité du débat démocratique, pour la promotion d'idéaux de liberté et de solidarité, pour une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Mieux connaître, et mieux faire connaître, la libre-pensée et son l'histoire, dans ses dimensions nationale, départementale, locale, ainsi que tout ce qui y a trait, tel est le but de l'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre-Pensée (IRELP) depuis sa création en 1999. Vaste programme !

« Recherches » : le mot peut impressionner ; pourtant, l'histoire a ceci de spécifique, dans les disciplines scientifiques, que la recherche, la quête du savoir, peut être

effectuée aussi bien par des chercheurs universitaires que par des personnes de professions très diverses. Et l'on n'est jamais trop jeune ou trop âgé pour chercher ! Les fonds archivistiques, ceux de l'IRELP notamment, sont donc offerts à l'examen attentif de toutes celles et ceux qui acceptent de se décentrer pour explorer le passé récent ou plus ancien. Les découvertes potentielles sont inépuisables. Et pour les autres, celles et ceux qui s'intéresseront surtout à la dimension d'«études », la bibliothèque et la Revue permettent un enrichissement à la fois intellectuel et convictionnel, quelque soit ses propres convictions. Là, également, des découvertes passionnantes vous attendent.

Organisme jaloux de son indépendance, l'IRELP ne bénéficie d'aucune subvention. Seul un soutien amical assure sa pérennité. Il va fêter, l'an prochain, son premier quart de siècle, ce qui implique à la fois jeunesse et maturité. Il a besoin de votre concours. J'espère qu'il lui est acquis.

Jean Baubérot

Professeur honoraire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
(Paris Sciences et Lettres)

Ancien titulaire de la chaire « Histoire et Sociologie de la
laïcité »

[Bulletin d'adhésion à l'IRELP](#)

**Recherches & Études N°17 :
Révolution et Première**

République

[RetE-17-presentationTélécharger](#)

Sommaire du N°17 de Recherches & Etudes :

[RetE-17-p3Télécharger](#)

[S'abonner à Recherches & Etudes](#)

Les Actes des Journées d'études "Regards nouveaux sur la connaissance de la Libre Pensée" sont parus

Les Journées d'Études de l'IRELPA des 3 et 4 décembre 2022 matérialisent de la manière la plus visible qui soit nos ambitions depuis la fondation de notre Institut.

Elles avaient pour objet de porter des regards nouveaux sur la connaissance de la Libre Pensée. Cela fut fait et nous ne prétendons pas ici en quelques mots de présentation dévoiler la richesse du contenu des communications prononcées pendant ces deux journées.

La connaissance de la Libre Pensée a été étudiée suivant quatre thématiques, les rapports de la Libre Pensée avec la Révolution française, avec la laïcité, avec la citoyenneté, avec l'université.

C'est à dire les quatre points cardinaux de notre existence.

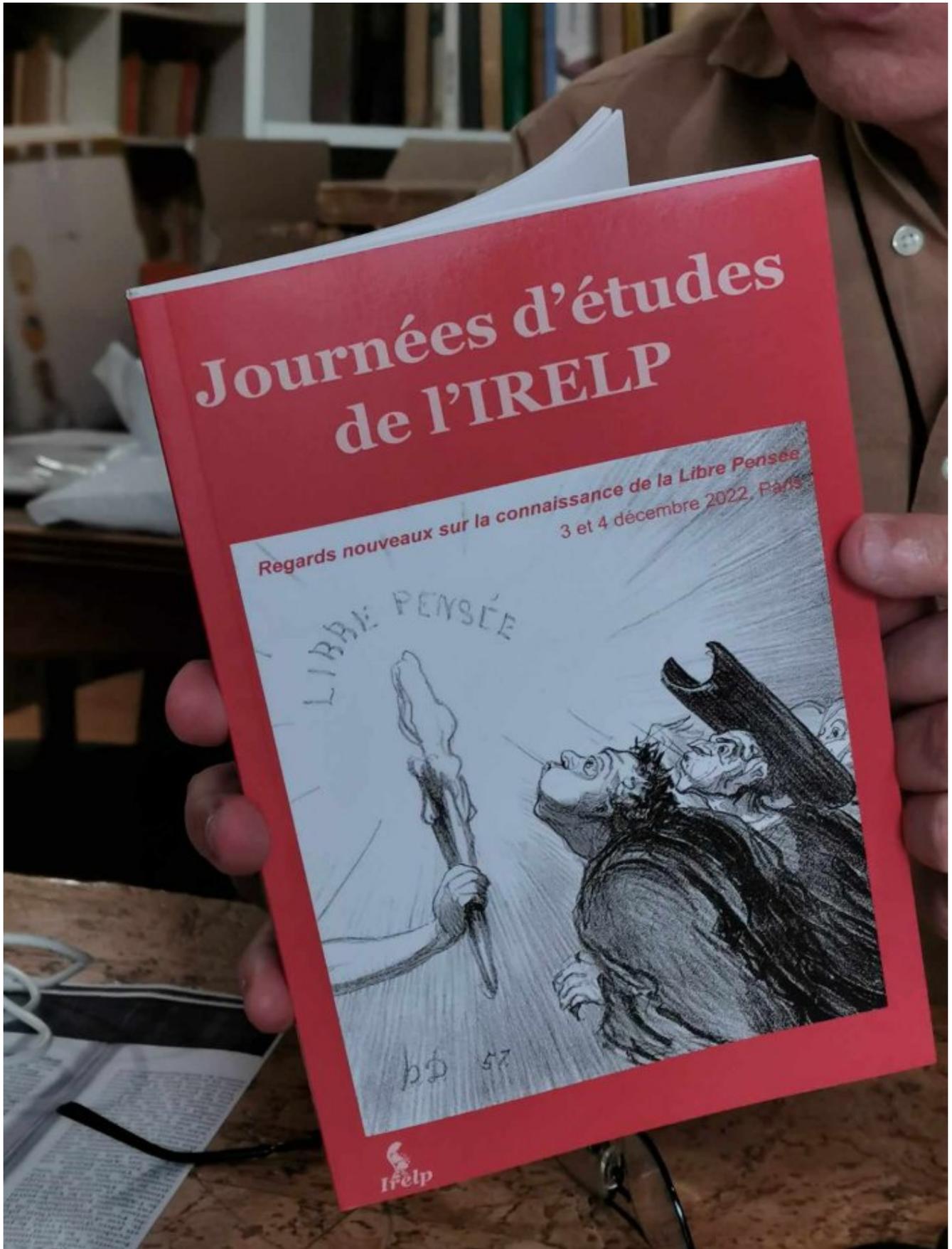
Si tel avait été seulement le cas, nul doute que ces Journées auraient été, en elles-mêmes, une grande réussite.

Mais ce ne fut pas que cela.

Depuis sa fondation, l'IRELP entend être une zone de contacts et d'échanges, un laboratoire commun entre universitaires reconnu.e.s, étudiant.e.s, libre-penseurs et libre-penseuses. Cela s'est illustré de manière forte lors de ces Journées. La composition de la tribune à chaque séance rend compte de cette situation peut-être mieux que le sommaire lui même mais, incontestablement, moins que l'ensemble du contenu des communications.

Nous sommes certainement arrivés au point le plus abouti de notre travail.

Il nous reste à continuer.



ATTENTION : pour tout envoi, frais de port en sus – et ils sont importants ; privilégier d'autres solutions

[Cliquez ici pour télécharger le bon de souscription](#)

Les Jacobins : des centralisateurs ?

Avec l'accord de l'auteur de cette vidéo, l'IRELP propose de prendre connaissance de ce travail didactique.

Journées d'études de l'IRELP : un incontestable succès



Jean-Marc Schiappa, Dominique Goussot, Marc Belissa, Serge Bianchi



Jean-Sébastien Pierre, Julien Delohen, Pierre Yves Modicom



intervention de Noexister



□ Jean Baubérot, Nicolas Cadene , Nicole Aurigny



R □ Régis Forgeot, Benoit Schnekenberger (vérifié), Serge Sebban, Jean-Louis Alessandri



Pot au local de l'IRELP



journée de samedi- le public
Journées d'études de l'IRELP – 3 et 4 décembre 2022

Conférence “La Commune de Paris et la laïcité”

Regards nouveaux sur la connaissance de la Libre Pensée

Communiqué commun IRELP –
Coexister

Irelp

Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée

irelp@laposte.net

The logo for 'Coexister' features the word in a stylized, purple, cursive font. The letter 'x' is replaced by a purple Star of David (Magen David). Below the word, the words 'ÉDUCATION • JEUNESSE • LAÏCITÉ' are written in a smaller, purple, sans-serif font.

ÉDUCATION • JEUNESSE • LAÏCITÉ

Co
ex
is
te
r
Fr
an
ce
[co](#)
[nt](#)
[ac](#)
[t@](#)
[co](#)
[ex](#)
[is](#)
[te](#)
[r.](#)
[fr](#)

Communiqué commun

Nos deux associations se sont rencontrées et ont procédé à un échange approfondi.

Nous rappelons nos engagements communs en faveur de la liberté de conscience et de la laïcité, telle que formulée par la loi de 1905.

Nous rappelons nos vives inquiétudes concernant les limitations apportées à la liberté d'association par les Contrats d'Engagement Républicain. Nous rappelons la nécessité d'une éducation populaire de qualité et de la diffusion des connaissances sans limitation ni exclusion.

C'est une dimension culturelle forte commune à nos deux associations.

Ces soucis communs impliquent un travail commun pour assurer la pérennité financière de nos associations et leurs conditions de fonctionnement.

Pour cela, Coexister et l'IRELP constituent un groupe de travail permanent afin de mutualiser leurs informations et démarches.

Coexister sera présente aux Journées d'Études de l'IRELP et l'IRELP devient membre permanent du Conseil scientifique de Coexister.

Paris, le 17 octobre 2022